

Règlement de la section course à pieds. Saison 2022

1-Fondamental :

Les couleurs tu porteras, tes couleurs tu salueras.

2-Activités :

La section permet à chaque adhérent, la pratique de la **course à pied** sur route et chemin, de **marche sportive** et **courses d'obstacles** suivant le calendrier défini.

Pour les néophytes, l'inscription pourra être prise en charge par la section, parmi les activités proposées.

Le bureau s'octroie le droit de valider cette participation sous réserve de la présentation d'un certificat médical de l'année mentionnant l'activité choisie « ... **en compétition** ».

3-Avant droit :

Se reporter au règlement général du CE, au dos de la fiche d'inscription signé.

La section n'est par conséquent pas ouverte aux personnes extérieures.

4-Inscription à la section : Souhaitable avant la fin du 1^{er} trimestre.

La cotisation annuelle est de 20€ (chèque à l'ordre de : CE SAFRAN Nacelles Section course à pied).

Un certificat médical, de l'année calendaire est obligatoire pour tous les adhérents.

ATTENTION : Celui-ci doit mentionner « ... **en compétition** » selon l'activité pratiquée.

La licence proposée FSGT est de 36€ avec assurance, pour l'année 2022(chèque à l'ordre de: District Havrais FSGT Le Havre). L'inscription à une course nécessite le retour de la licence FSGT, les licences FFA ou FFTRI sont valables.

L'inscription à la section suppose l'acceptation de ce règlement. Celui-ci sera remis à chaque adhérent et devra être rendu signé.

5-Inscription aux courses :

Les inscriptions se font individuellement. Pour les remboursements, les factures doivent être envoyées par email à Monsieur François Lebarq, trésorier de la section(francoislebarq@yahoo.fr). Sur le justificatif doit figurer obligatoirement votre nom ainsi que la somme à rembourser.

Les remboursements se feront en deux fois, en juin et en fin d'année.

Attention : Aucun remboursement ne se fera sans justificatif délivré par l'organisation

Le site « Run CE Safran Nacelles » reste actif pour le calendrier, vous pouvez consulter toutes les infos et échanger sur notre groupe Facebook « Run Safran Nacelles » ou sur le groupe WhatsApp.

6-Droit d'engagement :

Le calendrier des courses est défini en début d'année par les membres du bureau et peut évoluer. Seuls les rendez-vous figurant sur ce calendrier donnent droit à une prise en charge.

En cas de course par équipe avec des extérieurs, les droits d'engagement ne concernent que les membres de la section. (Exception peut être faite si un coureur extérieur vient compléter une équipe qui n'aurait pu courir sans lui).

En cas de forfait prévenir un membre du bureau pour faciliter la gestion.

Le coureur inscrit qui ne participe pas à une course pour la seconde fois, sans motif valable, ne sera pas pris en charge.

Participation aux épreuves inscrites au calendrier courses à pieds à hauteur de 100% des frais d'inscription dans les limites suivantes :

- **2 courses maxi par weekend égales ou supérieures à la distance d'un marathon.**
- **400 kilomètres maxi à l'année (selon budget).**
- **Une ou Deux courses hors calendrier seront remboursées à hauteur maxi (pour la ou les deux courses) de 120euros. (Merci de joindre une facture et le classement)**

7-Déplacement :

Les déplacements aux courses n'ouvrent en général pas droit à une indemnité. Lors d'un déplacement éloigné (voir annotation au calendrier) et si le nombre de participants le justifie, une camionnette du CE peut être réservée. (Selon disponibilité)
En cas de déplacement en voiture, à une distance supérieure à 100 Kms (aller-retour), une demande de participation peut être présentée au bureau, sous réserve de co-voiturage à 3 minimums (facture de carburant à présenter).

8-Equipement :

Il est convenu de porter systématiquement les couleurs du club pour les épreuves. La section propose donc, à chaque nouvel adhérent une participation à hauteur de 10€ pour la fourniture d'un maillot. Une présentation des équipements avec les tarifs sera disponible sur le site.

9-Adhésion particulière :

Les extérieurs salariés SAFRAN travaillant sur le site du Havre peuvent s'inscrire à la section (par exemple salariés Safran Engenering Services, Safran Purchasing, ...)
Tarif d'adhésion (règlement CE 2022) :40€ + licence FSGT.
Les extérieurs salariés SAFRAN n'ont pas « d'ayant droit ».
Frais d'inscription aux courses : les adhérents extérieurs « Groupe SAFRAN » s'inscrivent aux courses par leurs propres moyens et sont remboursés sur justificatif à hauteur de 30% (règle CE), lors des permanences.
Pour les courses d'équipes réalisées avec des salariés SAFRAN Nacelles, l'inscription et les frais d'engagement sont assurés par la section.
Les équipements sont proposés aux extérieurs au tarif indiqué dans le catalogue.
Comme tout adhérent, les extérieurs SAFRAN doivent porter les couleurs de la section.
Le reste du règlement de la section est identique à celui des adhérents SAFRAN Nacelles.
Demande d'adhésion exceptionnelle : Toute demande exceptionnelle d'adhésion faite par exemple par des membres extérieurs sous motif d'ancienneté sera soumise à validation du bureau.

10-Assemblée générale :

Elle se tiendra en fin d'année au stade Henri MEHL, tous les adhérents y sont cordialement conviés.
Un entraînement collectif sera aussi proposé.

Les membres du bureau 2022:

▶ Président :	PHARISAT Marie-Line	☎ 06.80.33.47.75
▶ Président adjoint :	VAUDRY Michel	☎ 06.85.09.94.74
▶ Secrétaire :	CHRISTOPHE Vincent	☎ 06.17.44.84.99
▶ Secrétaire adjoint :	JOSPITRE Joëlle	☎ 06.51.26.69.80
▶ Trésorier :	LEBARQ François	☎ 06.24.59.00.79
▶ Trésorier adjoint :	COTTARD Jimmy	☎ 06.03.45.43.63

Le :

Signature précédée de : Lu et approuvé.